

Le budget : comptes administratifs 2016

Le vote des comptes administratifs est un acte majeur dans la vie municipale.

Les comptes administratifs indiquent les dépenses et recettes réalisées lors de l'année écoulée. Ils permettent donc aux élus et aux citoyens de constater les crédits consommés par l'exécutif de la collectivité. Ces comptes sont vérifiés et acceptés par le comptable public de Plancoët (anciennement appelé percepteur).

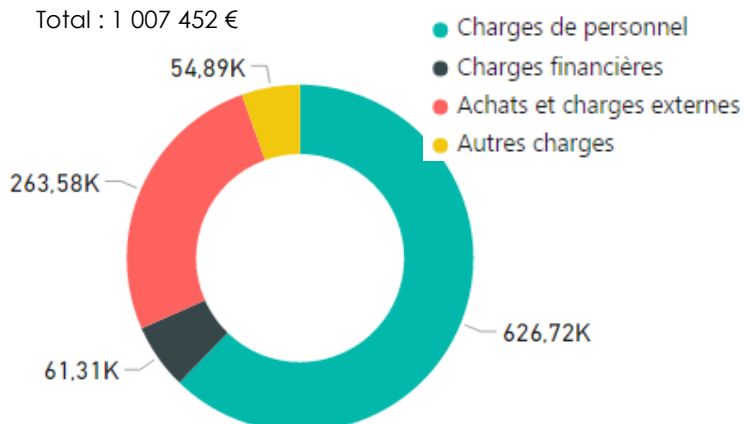
Le budget est composé de **deux sections** :

La section de fonctionnement afférente aux dépenses de gestion des services, des intérêts de la dette, des participations et subventions.

La section d'investissement consacrée aux travaux et achat de gros équipements, au remboursement du capital de la dette.

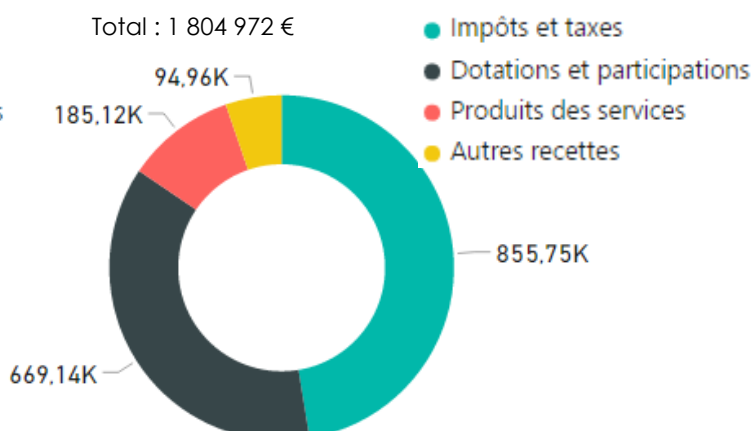
Section de fonctionnement : Les dépenses 2016

Total : 1 007 452 €



Section de fonctionnement : Les recettes 2016

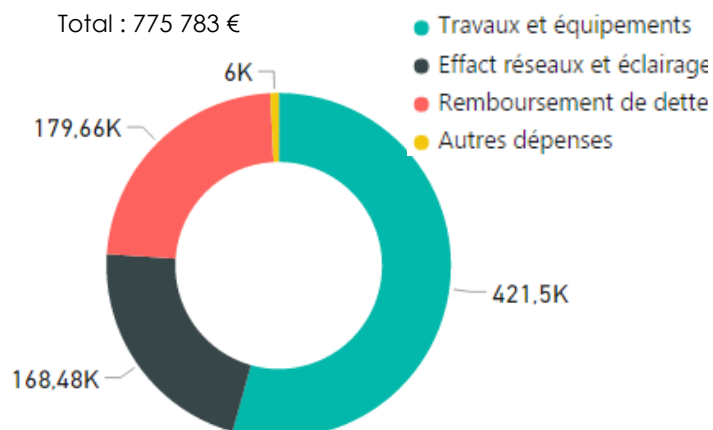
Total : 1 804 972 €



La différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement permet de financer les investissements de la commune. En 2016, le budget de la commune a dégagé 797 520 € d'autofinancement.

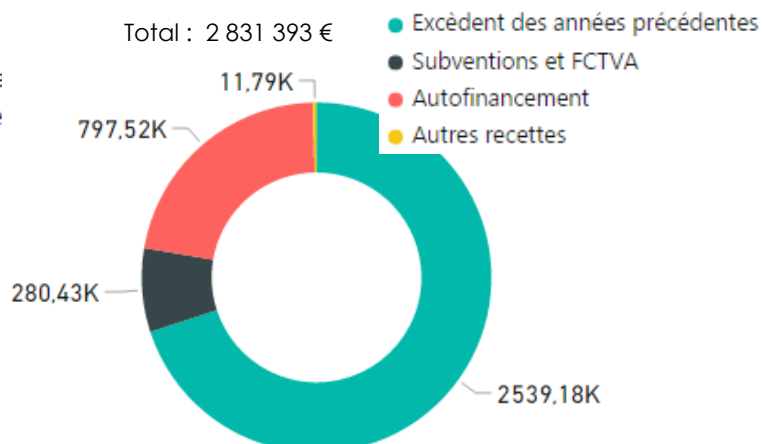
Section d'investissement : Les dépenses 2016

Total : 775 783 €



Section d'investissement : Les recettes 2016

Total : 2 831 393 €



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	REALISE 2016
MATERIELS DIVERS	19 395,48 €
CONSTRUCTION BATIMENTS COMMUNAUX	45 024,60 €
ACQUISITION ET VENTES DIVERS TERRAINS	33 225,32 €
EQUIPEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	12 479,92 €
TRAVAUX CIMETIERE	8 054,76 €
CREATION ET AMENAGEMENT VOIES DOUCES	11 908,44 €
VOIRIE DEFINITIVE LOTISSEMENTS	24 327,46 €
LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS	176 008,56 €
TRAVAUX DE VOIRIE 2015	57 594,60 €
TRAVAUX DE VOIRIE 2016	33 481,73 €

ILLUSTRATION : comment se répartissent 100 € de dépenses dans le budget communal en 2016 ?



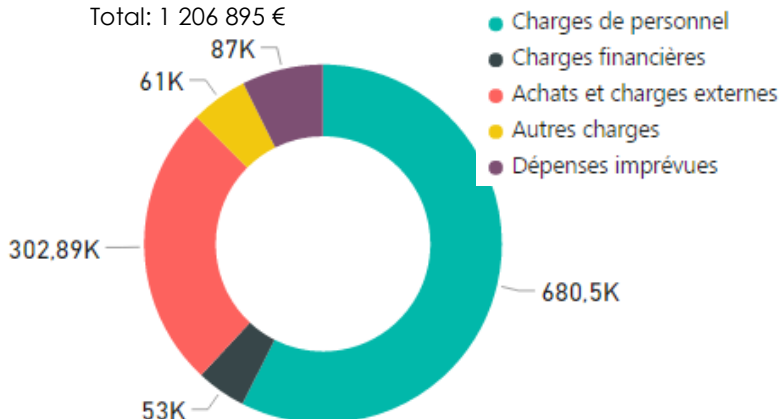
Le budget : Le prévisionnel 2017

Le budget **prévisionnel** ou primitif est adopté par le conseil municipal. Il est le fil conducteur de l'année à venir. Ce document fixe des crédits et l'exécutif de la commune ne peut dépasser les limites autorisées par le budget.

Le budget doit être réalisé avec prudence. Il inscrit uniquement les recettes que la collectivité est certaine de percevoir en 2017.

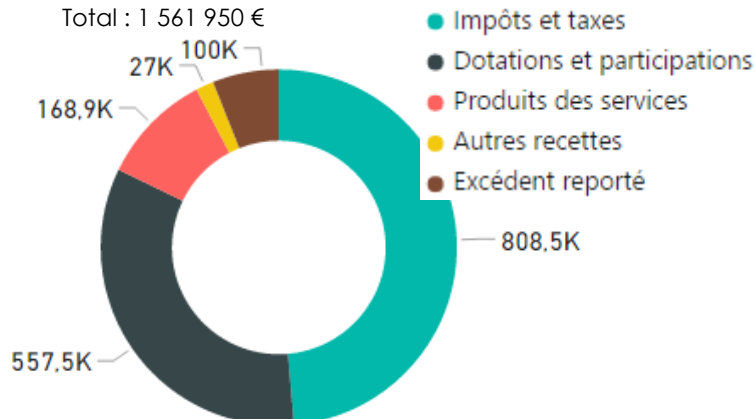
Section de fonctionnement : Les dépenses 2017

Total: 1 206 895 €



Section de fonctionnement : Les recettes 2017

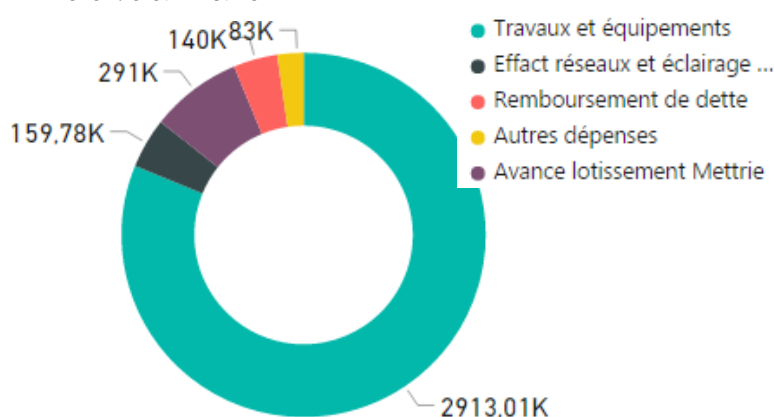
Total : 1 561 950 €



Le budget 2017 prévoit donc de dégager 355 000 € d'autofinancement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

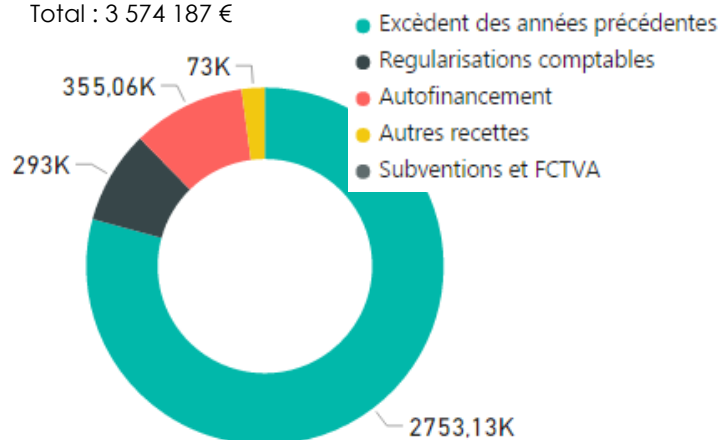
Section d'investissement : Les dépenses 2017

Total : 3 574 187 €



Section d'investissement : Les recettes 2017

Total : 3 574 187 €



Section d'investissement : Les projets

La commune a inscrit 2 913 010 € de crédits pour les dépenses d'investissement 2017.

Les principales opérations sont : la création d'une voie douce en centre bourg, l'aménagement de la voirie de la rue César Mulon et du chemin du Ray, l'achat et mise aux normes du cabinet médical, la réhabilitation de l'ancien réfectoire du foyer logement en salles de réunion.

Principaux constats

La commune bénéficie d'une bonne santé financière. L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, permet à la commune d'investir sereinement et ce sans avoir recours à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnements connaissent une stagnation après plusieurs années de hausse consécutive. Cela s'explique par la baisse progressive des dotations de l'état et par des bases fiscales moins dynamiques (constructions, pas d'inflation...).

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de conserver ses marges de manœuvre.